

**ANNEXE IV**

**DÉFINITION DES ÉPREUVES**

**Épreuve EP 1 : Analyse d'une situation professionnelle**  
**Coefficient : 4**

**UP 1**

▪ **Finalité de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat ou de la candidate concernant les analyses artistiques et technologiques d'un ou d'ouvrages réels ou figurés. Elle concernera une période et/ou un thème donné, afin d'en déduire les informations utiles à la connaissance et à la réalisation d'une dentelle.

Un dossier constitué de documents relatifs à l'histoire de l'art et de la dentelle, aux arts appliqués et à la technologie sert de support à l'épreuve. Il s'agit d'énoncer les caractéristiques historiques, artistiques et techniques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement des informations et de vérifier les contenus technologiques inhérents à celui-ci.

Ce dossier est établi conjointement par les professeurs d'arts appliqués et d'enseignement professionnel.

Cette épreuve doit vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- Reconnaître les différentes périodes liées à l'histoire de l'art
- Identifier et situer les types de dentelles dans leurs contextes artistiques et géographiques
- Analyser les caractères formels et stylistiques d'une dentelle à l'aide de textes et de documents iconographiques.
- Proposer des solutions esthétiques et techniques répondant à un cahier des charges.
- Maîtriser les moyens et les méthodes de représentation graphique.
- Énoncer les caractéristiques essentielles de la dentelle.
- Reconnaître les signes conventionnels du dessin de mise en carte (fuseaux)
- Reconnaître les matériels et les matières d'œuvre nécessaires.

▪ **Contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U 1 dans le référentiel de certification et des savoirs artistiques et technologiques qui leurs sont associés.

*Option fuseaux :* C - 1, C - 2, S - 1, S - 2, S - 3, S - 4, S - 5

*Option aiguille :* C - 1, C - 2, S - 1, S - 2, S - 4, S - 5

. Elle s'articule selon trois parties comprenant, une analyse formelle et artistique, une analyse technologique et un projet graphique.

**A / Analyse formelle et artistique :**

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation iconographique historique et/ou contemporaine, de situer, d'analyser, de comparer des ouvrages (dentelles et productions des arts décoratifs) portant sur l'histoire de l'art et de la dentelle.

L'épreuve portera sur les styles liés aux domaines du vêtement, du décor de l'ameublement, des décors textiles, de l'ornementation et des techniques utilisées au travers de dentelle belge, italienne et française. Elle comportera une étude sous forme d'annotations graphiques et écrites.

▪ **Critères d'évaluations :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- La justesse des connaissances des arts de la dentelle d'une période donnée.
- La pertinence du choix relationnel des références historiques et artistiques.
- La qualité formelle et plastique des annotations graphiques.
- La lisibilité du rendu.

## B/ Analyse technique et technologique :

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un ensemble de documents fournis ( cahier des charges, documentation iconographique et technique) en relation avec l'analyse formelle et artistique précédente,

décrivant une dentelle réelle ou figurée intégralement et/ou en partie, de procéder à son analyse technologique sous forme écrite et graphique.

### ▪ Critères d'évaluations :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la justesse des connaissances du dessin technique (Option : fuseaux)
- la précision et la cohérence des réponses aux questions techniques et technologiques posées
- la justesse et la précision des relevés graphiques en vue d'une réalisation (Option : aiguille)

## C/ Projet graphique

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation et en relation avec les analyses formelle, artistique et technique, de proposer des solutions esthétiques et techniques et de les traduire graphiquement, à partir d'un cahier des charges.

### ▪ Critères d'évaluations :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la pertinence de l'analyse plastique et son exploitation en référence à la documentation fournie.
- la qualité des relevés graphiques et leurs usages.
- la mise au point du projet graphique portant sur tout ou partie d'un ouvrage dentellier.
- l'expressivité de la traduction graphique (formes, textures, couleurs)
- la lisibilité de la communication graphique.

### ▪ Modes d'évaluation :

Les activités, les documentations artistiques et techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

## I / Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve d'analyse d'une situation professionnelle a une durée minimale de 4h 30 et maximale de 6 h 30 et se déroule en trois parties écrites et graphiques constitutives, liées à une période et /ou un thème donné :

- |  |                        |                     |
|--|------------------------|---------------------|
| - Analyse formelle et artistique :     | Durée de 1h 30 à 2h 30 | Notée sur 40 points |
| - Analyse technique et technologique : | Durée 1h               | Notée sur 20 points |
| - Réalisation graphique :              | Durée 2h à 3h          | Notée sur 20 points |

Elle a lieu en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3

Le sujet comporte un dossier constitué de documents écrits et d'ouvrages réels et/ou figurés qui précisent les caractéristiques artistiques et techniques d'un et/ou des spécimens de dentelles.

## I / Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, liées à une période et /ou un thème donné, organisées dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation ( ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en Formation Continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

**Situation 1 Analyse formelle et artistique** : Elle se déroule dans le cadre des séances d'analyse stylistique et fait appel aux connaissances d'histoire de l'art et de la dentelle du candidat. (Durée de 1h 30 à 2h 30). Notée sur 40 points.

**Analyse technique et technologique** : elle se déroule dans le cadre des séances technologiques et fait appel aux connaissances technologiques et professionnelles du candidat. (Durée d'1 heure). Notée sur 20 points.

**Situation 2 Réalisation graphique** : elle se déroule dans le cadre des séances de projet d'arts appliqués et fait appel aux connaissances plastiques et esthétiques du candidat. (Durée de 2 heures à 3 heures). Notée sur 20 points.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques et artistiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs. Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s). La note définitive est délivrée par le jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

**Épreuve EP 2 : Réalisation d'une dentelle****UP 2****Coef : 9 (dont coef 1 pour la V.S.P)**▪ **Finalité :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier l'aptitude de la candidate ou du candidat à réaliser une dentelle à partir de documents de définition en relation avec ceux de l'épreuve EP1 (dessin de mise en carte pour l'option fuseaux, dessins artistique et technique pour l'option aiguille) Avec les moyens matériels nécessaires la candidate est conduite à réaliser tout ou partie de l'ouvrage. Elle assure la qualité des fabrications, des finitions et de la présentation dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Cette épreuve doit vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- Analyser le dessin artistique (option aiguille)
- Décoder de dessin de mise en carte (option fuseaux)
- Identifier les outils (options fuseaux et aiguille)
- Choisir les matières d'œuvre (options fuseaux et aiguille)
- Sélectionner et préparer les supports (option aiguille)
- Réaliser la dentelle (options fuseaux et aiguille)
- Exécuter les finitions (options fuseaux et aiguille)

▪ **Contenu :**

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U 2 dans le référentiel de certification et les savoirs artistiques et technologiques qui leurs sont associés.

Option fuseaux : C - 1, C - 2, C - 3, C - 4, S - 2, S - 3, S - 4, S - 5, S - 6

Option aiguille : C - 1, C - 2, C - 3, C - 4, S - 1, S - 2, S - 4, S - 5, S - 6

▪ **Critères d'évaluations options : fuseaux et aiguille**

Pour cette épreuve, il est tenu compte de :

- L'utilisation pertinente des moyens mis en œuvre.
- Le respect des prescriptions techniques.
- La conformité de la dentelle réalisée par rapport au modèle fourni
- Les qualités esthétiques et techniques de la dentelle
- La conformité des finitions par rapport au travail demandé, ainsi que de sa qualité et de son esthétique.

▪ **Modes d'évaluation :**

Les activités, les documentations artistiques et techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

**Option : fuseaux****1 / Évaluation par épreuve ponctuelle**

A partir de cartons et en possessions des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser les dentelles demandées.

Elle a lieu dans une salle équipée de tables de dessin adaptables d'au moins quatre formats A3, des sièges réglables, de lumière naturelle et artificielle individuelle.

L'épreuve a une durée de 34 heures et comporte trois parties :

*Partie 1* : Réalisation d'un modèle de dentelles à fils continus ou à fils coupés.

Durée maximale 25 heures Notée sur 100 points

*Partie 2* : Réalisation d'exercices permettant de vérifier des acquisitions dans le domaine technique non évalué lors de la partie principale ( dentelle à fils continus ou dentelle à fils coupés)

Durée maximale 6 heures. Notée sur 40 points

*Partie 3* : Réalisation des opérations de finition et de présentation demandées à partir d'éléments de dentelle fournis et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires.

Durée maximale 3 heures. Notée sur 20 points

## **2 / Évaluation par contrôle en cours de formation**

Elle donne lieu à deux situations d'évaluation organisées dans l'établissement de formation et une en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des situations d'évaluation s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale. La note définitive est délivrée par le jury.

### A/ Situation d'évaluation en centre de formation (120 points)

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, liées à une période et /ou un thème donné et d'égale pondération, organisées dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation ( ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

Situation 1 : A partir de cartons et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser une dentelle à fils continus. A partir d'un ou d'éléments de dentelle fournis la candidate devra effectuer les finitions demandées.

*Durée maximale 16 heures Notée sur 60 points*

Situation 2 : A partir de cartons et en possessions des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser une dentelle à fils coupés. A partir d'un ou d'éléments de dentelle fournis la candidate devra effectuer les finitions demandées.

*Durée maximale 16 heures. Notée sur 60 points*

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs. Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

### B/ Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel ( 40 points )

La formation en milieu professionnel doit permettre de développer, en situation réelle, les savoirs et savoir-faire du candidat.

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation se déroule en dernière année de formation en milieu professionnel ou en fin de formation pour les stagiaires de la formation continue. Elle se répartit sur plusieurs périodes ne pouvant être inférieures à une semaine.

Pour les apprentis, la situation d'évaluation organisée au cours de la formation en entreprise peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. La synthèse est effectuée par le ou les tuteur(s) de(s) entreprise(s) d'accueil et des membres de l'équipe pédagogique, en présence du candidat. Une note conjointe sera proposée au jury en fin ou à la suite de la formation en milieu professionnel.

## Option : aiguille

### 1 / Évaluation par épreuve ponctuelle

A partir d'un dessin artistique et technique et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser tout ou partie de la dentelle et les finitions demandées.

L'épreuve a une durée totale de 34 heures

### 2 / Évaluation par contrôle en cours de formation

Elle donne lieu à deux situations d'évaluation organisée l'une dans l'établissement de formation et l'autre en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des deux situations d'évaluation s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale. La note définitive est délivrée par le jury.

#### A/ Situation d'évaluation en centre de formation (sur 120 points)

Le contrôle s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation, d'une durée maximale de 34 heures en continue, liée à une période et /ou un thème donné, organisée dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

Cette situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques et artistiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs. La situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

#### B/ Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel ( sur 40 points )

La formation en entreprise doit permettre de développer, en situation réelle, les savoirs et savoir-faire du candidat

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation se déroule en dernière année de formation en entreprise ou en fin de formation pour les stagiaires de la formation continue. Elle se répartit sur plusieurs périodes ne pouvant être inférieures à une semaine.

Pour les apprentis, la situation d'évaluation organisée au cours de la formation en milieu professionnel peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. La synthèse est effectuée par le ou les tuteur(s) de(s) entreprise(s) d'accueil et des membres de l'équipe pédagogique, en présence du candidat. Une note conjointe sera proposée au jury en fin ou à la suite de la formation en entreprise.

## Vie sociale et professionnelle

Son évaluation est intégrée à l'épreuve EP 2. Elle est notée sur 20 points

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations

### A / Contrôle en Cours de formation

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

*1 . 1 Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :*

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties

*1<sup>ère</sup> partie :* Une évaluation écrite d'une durée d'une heure notée sur 7 points. Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels, ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés aux activités physiques, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4, l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

*2<sup>ème</sup> partie :* Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de deux pages maximum par candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

*2 . 2 Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :*

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B / Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure

Le sujet comporte une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesure de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risques liés au bruit.

<b>EG 1 FRANÇAIS ET HISTOIRE - GÉOGRAPHIE</b>	<b>coef. : 3</b>	<b>UG 1</b>
<b>CCF ou épreuve écrite et orale</b>	<b>- durée : 2 heures 15 mn</b>	

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

**Objectifs :**

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;

Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;

Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

**Modes d'évaluation :**

**A) Évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) :**

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

**1) Première situation d'évaluation :**

***Première partie (français) :***

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

***Deuxième partie (histoire - géographie) :***

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée ( textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

## **2) Deuxième situation d'évaluation :**

### ***Première partie (français) :***

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

### ***Deuxième partie (histoire – géographie) :***

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

## **B) Épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes :**

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

### ***Première partie (français) :***

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

### ***Deuxième partie (histoire – géographie) :***

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

**EG 2 MATHÉMATIQUES – SCIENCES**  
**CCF ou épreuve écrite**

**coef. : 2**

**- durée : 2 heures**

**UG 2**

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

### **Objectifs**

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;

D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;

- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;

- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

### **Modes d'évaluation:**

#### **→ Évaluation par contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

### Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### **→ Évaluation par épreuve ponctuelle**

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

*Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points*

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

*Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points*

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;
- L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;
- L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

**EG 3 LANGUE VIVANTE**

**CCF ou épreuve orale : 20 mn**

**UG 3**

**Coef : 1**

Arrêté du 8 juillet 2003 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les CAP.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

**MODES D'ÉVALUATION**

*I CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION –*

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation, d'une durée maximum de 20 minutes chacune, notées chacune sur 20 et choisies par l'enseignant évaluateur parmi les trois possibilités suivantes :

- A. Compréhension de l'écrit / Expression écrite,
- B. Compréhension de l'oral,
- C. Compréhension de l'écrit / Expression orale.

Une proposition de note est établie, qui résulte de la moyenne des deux notes obtenues.

La note définitive est délivrée par le jury.

*A – Compréhension de l'écrit / expression écrite*

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais de réponses en langue étrangère à des questions en langue étrangère portant sur le support.

*B – Compréhension de l'oral*

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel n'excédant pas quarante cinq secondes, entendu et/ou visionné trois fois, l'aptitude à comprendre le message sera évaluée par le biais de :

- soit un QCM en français,
- soit des réponses en français à des questions en français,
- soit un compte rendu en français des informations essentielles du support.

C – Compréhension de l'écrit / expression orale

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais d'un compte-rendu oral en langue étrangère ou de réponses orales en langue étrangère à des questions écrites en langue étrangère portant sur le support.

II ÉPREUVE PONCTUELLE -

Épreuve orale ; durée : 20 minutes – Préparation : 20 minutes.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant:

- soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image),
- soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

**EG 4 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**UG 4  
Coef : 1**

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelles, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

## ÉPREUVE FACULTATIVE ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

*Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.*

### Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal :

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation (à mi-parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- D'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de "produit", de "communication", d'"espace et d'environnement";
- D'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :

- D'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...);
- De productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.

L'évaluation prend en compte :

- La collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
- L'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité;
- que les choix sont justifiés ;
- que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

### **Évaluation par épreuve ponctuelle – durée 1h30**

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels, assorti de consignes précises.

Dans une première phase, le candidat produit une analyse écrite et graphique de la documentation fournie.

En s'appuyant sur cette analyse, le candidat produit ensuite une réalisation bidimensionnelle simple, située dans le champ des arts appliqués mis en relation avec l'un des quatre domaines de l'ensemble optionnel, au choix du candidat.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- que l'exploration de la documentation est sélective, analytique et graphiquement expressive ;
- que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond au cahier des charges.